

FARAFINA GOLD GROUP S.A.

« **FGG S.A.** »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 200.000.000 GNF

Siège Social : Immeuble Mamou, 6° étage, Cité Chemin de fer, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée

REPUBLIQUE DE GUINEE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 FEVRIER 2018**

L'an 2018
Le 6 février,
A 15 heures,

Les membres du conseil d'administration (le « **Conseil** ») de la société Farafina Gold Group S.A. (« **FGG S.A.** ») ou (la « **Société** ») désignés aux termes des statuts de la Société en date du 6 février 2018, se sont réunis conformément aux dispositions de l'Acte uniforme révisé OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (l'« **Acte Uniforme Révisé** »), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil d'administration ;
- Nomination du Directeur Général ;
- Nomination du Directeur Général Adjoint ;
- Pouvoirs pour formalités ; et
- Divers.

Sont présents :

- Monsieur Ilia Karas, Administrateur ;
- Monsieur Andrei Orlov, Administrateur.

Sont représentés :

- Monsieur Mykyta Iankovskyi, Administrateur ;
- Monsieur Numukeh Tunkara, Administrateur.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Vasily Maltsev ;
- Monsieur Ousmane Tunkara.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de la moitié (1/2) au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

Assume les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur Andrei Orlov.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que tous les Administrateurs sont présents ou représentés.



Iu M

RESOLUTION PRELIMINAIRE

Compte tenu de ce qui précède et de l'urgence attachée à l'adoption des résolutions qui suivent, le Conseil déclare, à l'unanimité, renoncer expressément aux délais de convocation et de communication résultant des dispositions légales ou statutaires.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du Président du Conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme, à l'unanimité, Monsieur Ilia Karas, Président du Conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Ilia Karas déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par l'Acte Uniforme Révisé, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

Conformément aux dispositions de l'article 480 de l'Acte Uniforme Révisé le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement par le Conseil d'administration.

Le Président préside alors la réunion.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination du Directeur Général

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, en application de l'article 485 de l'Acte Uniforme Révisé, et conformément à l'article 18 des Statuts, de nommer Monsieur Ousmane Tunkara, en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de deux ans.

Monsieur Ousmane Tunkara déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par l'Acte Uniforme Révisé, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Directeur Général qu'une même personne peut occuper.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.



Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Il ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, le Directeur Général pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

La rémunération Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION

Nomination du Directeur Général Adjoint

Monsieur Ousmane Tunkara, expose, qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général Adjoint.

Il propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Vasilij Maltsev.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Monsieur Vasilij Maltsev Directeur Général Adjoint de la Société.

Ce mandat de Directeur Général Adjoint est consenti pour toute la durée du mandat de Directeur Général de deux ans. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Ousmane Tunkara viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Monsieur Vasilij Maltsev cesserait ses fonctions de Directeur Général Adjoint le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur Vasilij Maltsev déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par l'Acte Uniforme Révisé.

La rémunération Directeur Général Adjoint sera fixée ultérieurement par le Conseil d'administration.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Le Conseil, décide à l'unanimité, de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

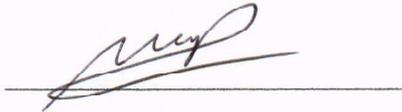
*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h30.

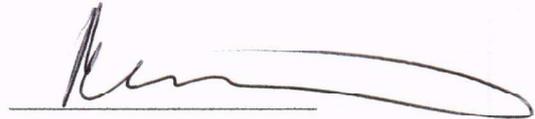


ILC M

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal approuvé à l'unanimité par le Conseil et signé par le Président et un Administrateur présent.



Le Président Monsieur Ilia Karas



Un Administrateur Monsieur Andrei Orlov



ENREGISTRÉ Sous les	
Références Suivantes	
Folio N°.....	03 Bd N° 189
Montant.....	100.000 CFA
Lettre.....	Cent mille
Conakry, le 07/08/17	

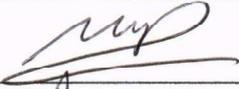
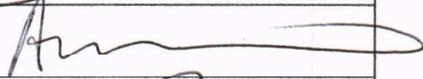
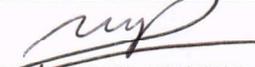
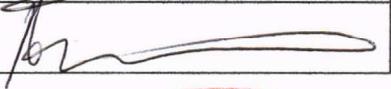


Ilia Karas

FEUILLE DE PRÉSENCE
À LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2018

FARAFINA GOLD GROUP S.A.
« FGG S.A. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 200.000.000 GNF
Siège Social : Immeuble Mamou, 6^e étage, Cité Chemin de fer, Commune de Kaloum, Conakry, République de
Guinée

Associés	Nom, prénom(s) des mandataires	Signature
Ilia Karas	-	
Andrei Orlov	-	
Numukeh Tunkara	Ilia Karas	
Mykyta Iankovskyi	Andrei Orlov	



Ik. P.